

l'issue de la séance visiter ce réduit souterrain qui porte, en termes de fortification, le nom de *Moineau*.

M. Raymond Chevallier donne lecture du compte-rendu de l'excursion faite par la Société au Parc-aux-Loups.

M. Sorel annonce comme probable la fermeture de la Bibliothèque du Palais, par suite de la suppression au budget du traitement du bibliothécaire ; il pense que la Société pourrait faire une démarche auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique, afin d'empêcher cette suppression des plus nuisibles aux intérêts des membres de la Société, qui y trouvent de précieuses ressources pour leurs travaux.

M. de Rozière, membre de l'Institut, et membre honoraire de la Société qui assiste à la séance, veut bien offrir son concours dans cette circonstance et se charger d'appuyer auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique, la demande de la Société.

M. l'abbé Lecot donne lecture d'une nouvelle partie de son travail sur Jean de Venette.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1878

Admission, comme membres titulaires de MM. l'abbé MASSON, curé de Venette, présenté par MM. Lecot et de Marsy ; et de M. le baron XAVIER DE BONNAULT D'HOUE, archiviste paléographe, présenté par MM. du Lac et de Roucy. Nomination, comme membre correspondant, de M. l'abbé MANUEL, curé de Mello.

M. de Marsy communique à la Société quelques renseignements au sujet de la Bibliothèque du Palais. Un crédit, inférieur toutefois à celui qui existait précédemment a été rétabli, au moment où MM. de Rozière et Robert commençaient les démarches dont ils avaient bien voulu se charger. Le service de la bibliothèque est donc assuré pour l'avenir, mais M. de Lancel cesse de remplir les fonctions de bibliothécaire. Avant de quitter Compiègne, M. de Lancel a chargé M. de Marsy d'offrir, en son nom, à la Société, trois volumes de ses œuvres : *Essais de*